



Récupération d'heures supplémentaires

Par **Yoyo52**, le **12/05/2015** à **22:41**

Bonsoir je suis salarié dans une entreprise (cdi) la semaine prochaine je suis en conge (récupération d'heures supplémentaires) j'ai un ami à son compte il veut que je l'aide pendant ma semaine de conge il me fait un contrat est-ce que j'ai le droit ou quels sont les risques

Par **P.M.**, le **12/05/2015** à **23:02**

Bonjour,

Vous n'avez pas le droit de travailler pendant des congés payés ou un repos compensatoire de récupération d'heures supplémentaires...

Si l'employeur principal l'apprenait, il pourrait vous sanctionner voire vous licencier et d'autre part, les différents organismes sociaux, se retourneront contre vous et l'autre employeur...